

**RELEVÉ DE DECISIONS  
DE LA SEANCE DU  
22 MAI 2018**

Le Conseil de l'Institut, réuni le mardi 22 mai 2018 à 8h30 en salle du Conseil,

- a approuvé les propositions ci-dessous relatives à l'enseignement des langues au niveau master à compter de la rentrée universitaire 2019-2020 :
  - l'obligation de suivre un cours d'anglais au niveau Master si le niveau C1 n'a pas encore été atteint par l'étudiant, par 26 voix pour et 2 abstentions ;
  - la suppression des crédits accordés à la complétude des exercices du logiciel "Road to Ielts", par 21 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions ;
  - le fait que l'obtention de la certification C1 n'est pas associée à une obtention de crédits, par 22 voix pour et 6 abstentions.
- a approuvé, par 22 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, la modification de l'article 41 du règlement de scolarité comme suit :

« L'anglais est la première langue vivante commune à tous les élèves de Master. Si l'étudiant n'a pas encore atteint le niveau C1, l'inscription à un cours d'anglais est obligatoire. Si l'étudiant démontre une maîtrise de l'anglais au niveau C1 par son inscription dans un parcours anglophone de Master à Sciences Po, une certification externe ou une validation par le département des langues, il peut suivre jusqu'à deux enseignements de langues vivantes par semestre sauf dérogations liées aux préparations concours et selon l'indication précisée sur la maquette du Master auquel il est inscrit.

Les élèves internationaux qui souhaitent bénéficier de la mention « non francophone » sur leurs copies d'examens doivent être inscrits dans un cours de « français langue étrangère ».

Le passage d'un niveau à l'autre est conditionné à la validation de l'acquisition par l'étudiant des compétences fondamentales dans la langue sur avis de l'enseignant. Les étudiants en deuxième année de Master ne peuvent pas changer de langue entre le M1 et le M2 s'ils n'ont pas atteint le C1 dans la langue étudiée en M1, sauf dérogations liées aux préparations des concours. » ;
- a approuvé, par 24 voix pour et 4 abstentions, la création d'un double diplôme niveau master en « Santé et politiques publiques » entre l'Ecole d'affaires publiques et l'Université Paris Descartes (Paris V) à compter de la rentrée universitaire 2019-2020 ;
- a approuvé, par 26 voix pour et 2 abstentions, le changement de nom du master « Economics and business » en master « International Management and Sustainability » ainsi que ses nouvelles orientations pédagogiques à compter de la rentrée universitaire 2019-2020 pour la promotion admise à la rentrée 2019 ;

- a validé, par 25 voix pour et 1 abstention, les effectifs et la répartition femmes-hommes ci-dessous dans le cadre des élections des représentants des personnels au Comité Technique d'Etablissement qui auront lieu en décembre 2018 :

	Femmes	Hommes	Total
Fonctionnaires	63	101	164
Contractuels	49	54	103
Vacataires enseignants	403	405	808
Vacataires étudiants	116	75	191
TOTAL	631	635	1266

50%                      50%

- a adopté, par 15 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018 sous réserve de quelques corrections formelles.



Nicolas Metzger  
Président du Conseil de l'Institut